

LA CFDT A SIGNE L'ACCORD SALARIAL 2010,

MAIS IL NE S'APPLIQUERA PAS !!



A une large majorité de ses structures, la CFDT Cheminots a décidé de signer l'accord salarial 2010 proposé par la Direction.

On peut toujours affirmer que cet accord est insuffisant, mais dans la période actuelle, nous avons estimé que cet accord était équilibré, et qu'en l'absence de signature, nous aurions droit à une aumône....

Cette théorie s'est vérifiée, car la CGT et SUD Rail ont jugé, au nom de leur idéologie, qu'il valait mieux ne rien signer, quitte à ce que les cheminots perdent du pouvoir d'achat...

Rappel des propositions soumises à accord :

- ↗ + **0,5%** au 1er mars 2010 et + **0,4 %** au 1er octobre 2010
- ↗ Augmentation uniforme de **10 €** de la prime de travail soit + **0,4 %** à partir de 1er mai 2010
- ↗ Minimum de versement de la GAEX (Gratification Annuelle d'Exploitation) porté à **140,25 €** au lieu de 121,96€ ;
- ↗ Alignement des allocations de déplacement du groupe III (agents des qualifications A, B et TA), c'est à dire les plus basses, sur celles du groupe II, soit pour une « complète normale » + **3,68 €**.
- ↗ Augmentation de **30 €** de la Gratifications de Vacances

Soit une augmentation globale de + 1,44 %

Décisions de la Direction suite à absence d'accord :

- ⇒ Mesures générales **+0,5%** au 1er avril 2010 et **+0,4%** au 1er octobre 2010
- ⇒ Augmentation de **25 €** de la Gratification de Vacances **+0,1%**.
- ⇒ Augmentation de **15%** du montant minimum de la **Gratification Annuelle d'EXploitation**, alignement du montant des allocations forfaitaires de déplacement du groupe III

Soit une augmentation globale de + 1,04 %

La CFDT constate que deux de ses revendications étaient reprises dans cet accord, à savoir :

- ✍ **Augmentation uniforme** de 10 € de la prime de travail, soit tout de même 130 € par an, quelque soit la qualification.
- ✍ **Alignement des allocations de déplacement** des groupes 3 et 2, en attendant un taux unique pour tous (sur la base du plus élevé, bien entendu). *Cette mesure a été maintenue par la Direction.*

La CFDT estime que dans cette période de crise, nous ne pouvons nous permettre, au nom d'une idéologie dogmatique, de priver les agents d'une augmentation annuelle de 130 € par an en moyenne, quelle que soit la qualification.

De plus, cette perte ne pourra jamais être rattrapée par la suite, même si les non signataires font miroiter une revendication d'augmentation de 6%, (pourquoi pas 7, pourquoi pas 10 % ?)

Cette perte de pouvoir d'achat, validée de fait par les non signataires, se reportera et se cumulera sur les années à venir et pénalisera les cheminots jusqu'à leur retraite !!

De plus, il n'existe plus aucune clause de « revoyure », au cas où l'augmentation des prix s'envolerait...

**En signant cet accord,
la CFDT a pris ses responsabilités,
mais qui vous fait réellement perdre de l'argent ?**

